

**Exposé de la Fédération des associations  
de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick**

**Présenté au**

**Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

**Le 16 septembre 2002**

La Fédération est heureuse d'avoir de nouveau été invitée à faire une présentation devant le Comité permanent des finances.

Le gouvernement fédéral a fait récemment de grands progrès dans la prestation à nos universités d'un soutien financier important. Cependant, presque tout ce soutien a été accordé à la recherche, ou à des entreprises liées à la recherche, et on peut s'attendre à un résultat final décevant. Pourquoi?

Le vieil adage selon lequel « on ne peut vendre ce qu'on n'a pas » semble pouvoir être adapté à l'infini. Dans les circonstances actuelles, on pourrait dire : on ne peut effectuer une recherche de calibre international dans un milieu en détérioration.

Par conséquent, sans vouloir regarder la bride d'un cheval donné, la communauté universitaire doit quand même modérer ses applaudissements face à l'enthousiasme fédéral actuel en ce qui concerne des entreprises innovatrices de la part des universités canadiennes.

La Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) a récemment eu le privilège de participer au symposium sur la Stratégie d'innovation tenu par Industrie Canada le 26 juin dernier à Moncton.

Deux des quatre sujets de discussions indiqués par Industrie Canada comme étant des « défis » au succès d'une stratégie d'innovation nationale était « la création [et la mise en marché] d'un nouveau savoir » et « le développement de compétences pour une nouvelle économie ».

Malgré l'accent mis sur le rôle que les universités devraient apparemment jouer à l'avant-garde de l'innovation, la délégation de la FAPPUNB a été déçue de constater que l'allocation aux universités d'un « financement de base » à des niveaux appropriés – c'est-à-dire d'un financement leur permettant de s'acquitter de leurs frais mensuels

réguliers – était tout à fait absente de l'ordre du jour des débats jusqu'à ce que la FAPPUNB soulève la question.

Le « défi sur le plan des compétences » a été indiqué dans les documents du symposium comme il suit :

Veiller à ce que, dans les années à venir, le Canada dispose d'assez de personnes hautement qualifiées, possédant les compétences voulues pour assurer une économie du savoir dynamique.

Cette noble rhétorique est donc perçue avec un certain scepticisme de la part de la communauté universitaire des petites provinces comme le Nouveau-Brunswick qui ne jouit pas des économies d'échelle de ses homologues des régions plus peuplées et plus prospères du Canada. Bien que le gouvernement fédéral ne soutienne pas directement les frais d'exploitation des universités du pays, toute modification au système fédéral-provincial de paiements de transfert (d'où provient encore indirectement la plus grande partie des fonds d'exploitation dans les petites provinces) a un effet profond et durable sur les résultats nets des universités.

L'abandon au début de la dernière décennie de la formule de la *Loi sur le financement des programmes établis* (LFPE) en faveur de celle du **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux** (TCSPS) a donc causé des restrictions financières graves au Nouveau-Brunswick, et ailleurs, auxquelles la communauté universitaire s'efforce sans cesse de s'adapter.

Par conséquent, la présente demande de soumission d'exposés devant le Comité arrive à point. La Fédération effectue actuellement une campagne de sensibilisation du public en vue d'attirer l'attention des membres du Parlement, des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et du grand public sur les problèmes créés dans le milieu universitaire, tant au niveau local que national, par des années de financement insuffisant. Le point central de cette campagne sera la distribution dans tout le

Nouveau-Brunswick, au cours des prochains jours, d'un dépliant publié dans les deux langues officielles, et dont le contenu est indiqué ci-dessous.

### SAVEZ VOUS...

- que le revenu moyen de la première année d'emploi d'une diplômée ou d'un diplômé d'une université canadienne est supérieur au revenu annuel moyen de tous les salariés réunis?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage des diplômées et diplômés universitaires a diminué de 20 p. 100 entre 1998 et 2001?
- Que sur quatre emplois créés au Canada entre 1999 et 2004, un emploi exigera un diplôme universitaire?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, les frais des études universitaires seront presque deux fois plus élevés en 2002 qu'en 1992?
- Qu'une étudiante ou un étudiant néo-brunswickois moyen qui a emprunté pour faire ses études et qui a obtenu un baccalauréat 2001 se retrouve avec une dette de près de 30 000 \$ à la fin de ses études?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, le nombre de professeurs et professeuses est inférieur de 10 p. 100 à ce qu'il était en 1990, malgré une hausse de 7,5 p. 100 du nombre d'étudiantes et étudiants?
- Que 25 p. 100 de tous les détentrices et détenteurs d'un doctorat, notre principale source de remplacement du professorat, quittent le Canada dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme?
- Qu'au Canada, le rapport entre le nombre d'étudiantes et étudiants universitaires et le nombre de professeurs et professeuses, qui était de seulement 23 pour 1 en 1971, atteignait 39 pour 1 en 2001?
- Que les universités canadiennes produisent autant d'inventions que les universités américaines, et qu'elles créent 2,5 fois plus d'entreprises dérivées par dollar dépensé en recherche?
- Que le montant, par étudiante ou étudiant, des fonds gouvernementaux accordés aux universités à des fins de recherche et d'enseignement a diminué de 13 p. 100 au Canada entre 1993 et 2000, alors qu'il a augmenté de 20 p. 100 aux États-Unis?
- Qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande, entre 22 et 25 p. 100 des jeunes de 18 à 21 ans sont inscrits à une université, en comparaison de 18 p. 100 seulement au Canada?

- Que pour 90 p. 100 des Canadiens et Canadiennes, l'éducation devrait suivre immédiatement les soins de santé dans les priorités du gouvernement?

Les statistiques mentionnées indiquent clairement que notre système universitaire traverse une crise. En fait, le seul développement récent qui a atténué la situation décrite a été l'augmentation de la participation fédérale à la recherche depuis l'an 2000, tel que mentionné à l'alinéa liminaire du présent document.

On doit toutefois insister sur le fait que, même s'il est bienvenu, ce nouvel engagement du gouvernement fédéral envers la recherche représente une arme à double tranchant. Une bonne recherche exige une bonne infrastructure et l'existence de celle-ci doit être garantie pour que la première puisse être fructueuse.

Nous sommes convaincus que les membres du Comité réfléchiront à ce qui précède au cours des semaines à venir et que ceci servira de fondement à une discussion productive entre le Comité et les représentants de la Fédération lorsque le Comité tiendra ses audiences publiques à l'automne.

Le tout respectueusement soumis par

Le président, Claude Dionne

(Le directeur exécutif, Desmond A. Morley)